

11 février 2022

- Ouverture de la séance du conseil d'établissement à 16h45
- Membres du conseil d'établissement présents : 24 membres présents: Quorum atteint

Secrétaire de séance : Margot Marfaing

Secrétaire de séance adjoint : Daniel Nunez

Madame Lantiez présente l'ordre du jour :

- Tarifs 2023
- Calendrier 2022 2023
- Sorties et voyages
- Questions diverses

M. Perez, COCAC, demande que les questions diverses du SNALC 4 à 7 soient traitées en première partie du CE.

Accord des membres à l'unanimité

1- Réponses aux questions 4 à 7 du SNALC :

4. Calendrier scolaire (CE du 3/02/2022) : Qui est à l'origine de la proposition de modification du calendrier scolaire qui devait être inscrite à l'ordre du jour du CE du 3 février 2022 ?

5. Calendrier scolaire (CE du 3/02/2022) : Pourquoi une association de parents d'élèves a-t-elle prétendu que cette proposition de modification du calendrier scolaire était soutenue par le COCAC alors que le COCAC lui-même a démenti toute implication ?

6. Calendrier scolaire (CE du 3/02/2022) : Si cette association de parents d'élèves est vraiment à l'origine de cette proposition, pourquoi n'a-t-elle pas jugé bon, tout comme la direction, d'inviter les enseignants et leurs représentants à un échange à ce sujet ?

7. Calendrier scolaire (CE du 3/02/2022) : Quel a été le rôle ou l'implication de la Direction du LFT dans cette proposition de modification du calendrier scolaire ? Rappelons que la Présidente du CE a fixé elle-même l'ordre du jour que voici : « À l'ordre du jour, le calendrier, le scénario et ses conséquences pour nos usagers. » Difficile d'imaginer, avec un tel ordre du jour, que la Direction n'y soit pour rien.

M. Perez indique qu'il ne vote pas le calendrier, il récolte les avis des CE de tous les établissements de l'île et propose à l'AEFE en fonction de l'avis majoritaire. Il précise qu'il n'est pas prévu de modifier le calendrier de l'année en cours et qu'il n'a été en contact avec aucune APE à ce sujet. Il précise que cela a déjà été dit.

Mme Lantiez ajoute :

Ces questions ont déjà fait l'objet de réponses avant et pendant le dernier CE. Ce sujet (modification du calendrier en cours) n'a pas été mis à l'ordre du jour (même si cette option est une possibilité donnée aux établissements) ; les parents d'élèves n'ont pas été en contact avec le SCAC.

Les APE ont toute latitude pour travailler au sein de leur association sans obligation d'associer systématiquement les autres catégories de la communauté scolaire. La présidente d'une APE a d'ailleurs détaillé la position de son association à ce sujet, lors du dernier CE.

Rappel : il vous a déjà été répondu par écrit les éléments qui suivent.

Une fermeture a été décidée par l'ambassade (imposée par le protocole du MEN malgache), sans que nous ayons pu vous réunir au préalable : il nous faut faire le point du scénario pédagogique pendant la période de fermeture mais aussi nous mettre en réflexion sur le scénario de reprise, associé à un calendrier si nécessaire.

En complément, la fiche 10 du protocole de continuité pédagogique de l'AEFE traite du sujet: révision du calendrier scolaire en cours ; elle cadre la démarche, si elle devait un jour être mise en œuvre.

Avis du poste et de l'IEN en amont

Réunion des instances pour en discuter, vote en Conseil d'Etablissement de la proposition de modification du calendrier ; transmission du PV de la séance ainsi que du formulaire prévu à cet effet à l'IEN, au COCAC et au chef de secteur pour une validation concertée. Les 3 avis favorables valent décision, qui est ensuite partagée avec les personnels et les familles.

2- Tarifs 2023

La réflexion sur l'augmentation des tarifs a été menée avec les représentants des parents d'élèves des deux associations (APELFT et ALEFAP). Trois réunions ont été organisées entre novembre 2021 et janvier 2022 (rencontre 1 : le 24 novembre 2022, rencontre 2 : le 18 janvier 2022, rencontre 3 : le 25 janvier 2022). Lors de la 1ère réunion la direction a proposé une augmentation de 7%, en lien avec l'inflation et les besoins immobiliers (travaux de gros entretiens, restructurations). Un délai permettant aux associations de consulter leurs adhérents a été laissé puis lors de la 2ème réunion, les APE ont présenté leurs propositions.

Ces réunions ont permis de dégager une proposition de tarif faisant consensus entre la direction et l'APELFT, l'ALEFAP étant contre le principe de toute augmentation.

L'augmentation retenue est de 6,2%.

L'APELFT souhaite que les augmentations soient basées sur l'inflation, et que l'AEFE s'investisse davantage dans le financement des projets immobiliers via des subventions.

Nous proposons une augmentation de 6,2% des droits scolaires pour toutes les nationalités.

Par ailleurs, jusqu'à présent nous facturons des frais annexes pour les matériels pédagogiques (manuels scolaires, fichiers...). Il a été décidé d'intégrer ces frais aux frais de scolarité (après avoir appliqué l'augmentation de 6,2% sur ceux-ci).

Le tarif des options section internationale, section européenne et sport haut-niveau augmentent également de 6,2%.

Inscription et réinscription :

Augmentation des droits de première inscription uniquement +10%. Les droits de réinscription sont inchangés, et il convient de noter que les droits de DPI sont facturés uniquement à partir du CP, pas de DPI en maternelle.

Droits d'examens :

Pour les élèves de l'EGD et des autres établissements homologués nous proposons une augmentation de 6,2%.

Pour les candidats individuels et CNED nous proposons une augmentation de 20%.

Demi-pension et internat :

Nous proposons une augmentation de 6,2% sur les forfaits de demi-pension et une augmentation de 15% sur l'internat. L'augmentation sur l'internat est importante et vise à ajuster le prix sur la réalité du service fourni. En effet, actuellement le coût rapporté à la nuitée est de 48 400 ariary (11€), ce qui est très faible au regard des services fournis : nuitée + 3 repas + goûter + blanchisserie + accès aux équipements sportifs + équipement informatique dans les chambres + salles de travail + foyers avec jeux/instruments de musique + activités culturelles + service d'astreinte du médecin/infirmières scolaire + convention avec médecin en cas d'urgence + surveillance AED + service d'astreinte CPE + cours de soutien scolaire (en HS enseignant). L'augmentation de 15% amène le coût de la nuitée à 55 662 ariary (12,5€).

L'ensemble de ces augmentations devrait permettre de dégager sur le budget 2022 un supplément de recettes de 1,4 milliard d'ariary environ (si effectif égal). L'utilisation de cette marge de manœuvre complémentaire fera l'objet de discussions avec les représentants des personnels et des parents dans le cadre de la préparation du BR1.

Question du SNES : d'où vient le 6,2% ? Selon l'INSTAT l'inflation est de 5,8%.

Mme Marfaing précise que le taux de 6,2% est celui qui a été donné par l'APE lors de la 2^{ème} rencontre. Il correspond aussi au taux indiqué par les services de l'ambassade (environ 6%). De plus, les tarifs sont fixés pour l'année prochaine, et le taux d'inflation au moment ils seront pratiqués reste inconnu.

Question des représentants des élèves : Est-ce possible d'utiliser la marge pour rénover le foyer des élèves ?

Mme Lantiez répond que l'utilisation de la marge fera l'objet de rencontre avec les représentants des parents et personnels, les propositions des élèves peuvent aussi être remontées.

Question du SNUIPP : Existe-t-il une aide pour les options payantes pour les élèves non boursiers ?

Mme Marfaing répond qu'il n'y a pas d'aide pour ces options pour les familles non boursières, de la même manière qu'il n'y a pas d'aide pour les frais de scolarité de façon générale pour les non boursiers.

3- Calendrier 2022-2023

Mme Lantiez rappelle le cadrage réglementaire :

Circulaire 1628 du 15 décembre 2021

- Année scolaire : 36 semaines / 5 périodes de travail de durée comparable / 4 périodes de vacances
- Dans le 1^{er} degré : minimum annuel 864h; maximum 918h (1h30 de malgache)

Quelques principes à respecter :

- Déterminer 6 à 8 semaines travaillées simultanément dans les différents pays de la zone (Océan Indien) pour organiser la formation des personnels
- Inclure un maximum de jours fériés dans les périodes de vacances
- Faire converger au maximum les calendriers d'un même pays
- Rentrée le 1^{er} septembre (élèves)

Priorités de l'IEN : respect du cadrage et préférence pour 3 semaines à Noël

Priorités du SCAC : calendrier unique pour tout Madagascar

Mme Lantiez rappelle les modalités d'élaboration qui ont amené à proposer au CE 3 calendriers :

Consultation 1^{er} et 2nd degré

- Les conseils de maîtres des 4 EPF se sont réunis
- Les APE ont pu remonter leurs priorités et leurs souhaits
- Le conseil du second degré s'est réuni le 02/02 avec des représentations des parents et des personnels du 1^{er} degré (invités)

(Avis des conseils des maîtres, des APE et construction de 3 versions)

Instances :

- Les 7 et 8 février : conseils d'école (EPFA:majorité pour 2 semaines, EPFB-C et D: majorité pour 3 semaines à Noël (fin d'année 30/06)
- Le CVL s'est réuni en groupe de travail le 9 février

Après vote du CE, la proposition de l'EGD de Tananarive sera transmise à l'IEN et au SCAC.

Après avoir recueilli les avis de tous les établissements, le SCAC proposera à l'AEFE un calendrier pour tout Madagascar. C'est l'AEFE qui validera au final le calendrier.

Question de l'ALEFAP : Pourquoi les vacances sont positionnées en milieu de semaine ?

Réponse de Mme Lantiez : c'est la proposition du groupe de travail (conseil du 2nd degré élargi) afin de ne pas avoir un départ ou un retour de congé trop proche des fêtes (24/12 et 01/01)

Remarque du SNALC : Les collègues interrogés trouvent que le calendrier avec 2 semaines à Noël est plus équilibré.

Question du représentant du CVL : les élèves ne sont pas favorables aux vacances qui démarrent et s'achèvent en milieu de semaine. Est-il possible de faire des propositions et de modifier plus tard ?

Réponse de la proviseure : Une modification en cours d'année est impossible sauf raison impérieuse

Question du SNES : dans la version 3 semaines à Noël, pourquoi ne pas positionner les vacances du 16/12 au 08/01 ?

Réponse de la direction. Les propositions sont celles du groupe de travail, il ne s'agit pas de revenir maintenant sur celles-ci. Le groupe de travail était composé de représentants d'élèves, de parents, d'enseignants du 1^{er} et 2nd degré. Tous ont marqué leur satisfaction quant à la méthode et au résultat.

Remarque du SNUIPP : On ne comprend pas les décisions du GT, par exemple pourquoi démarrer un vendredi par une journée longue dans le primaire alors que c'est normalement une journée courte.

Remarque des représentants des parents APELFT : La discussion lors du groupe de travail était libre et les décisions ont été prises en fonction de l'équilibre.

Le CE est appelé à voter, d'abord pour exprimer un choix entre 2 semaines ou 3 semaines de vacances à Noël :

21 votes exprimés
 6 pour deux semaines
 7 pour trois semaines
 7 abstentions
 1 nul

Le CE vote en majorité pour 3 semaines à Noël, il est ensuite appelé à voter pour exprimer son choix entre la version 3 semaines et fin des cours le 30/06/23 (3S) et 3 semaines et fin des cours le 04/07 (3S+)

21 votes exprimés :
 8 pour 3S
 1 pour 3S+
 11 abstentions
 1 nul

Le calendrier proposé par l'EGD pour l'année 2022-2023 est la version 3 semaines de congés à Noël, rentrée des élèves le 01/09, fin des cours le 30/06.

4- Sorties et voyages

ORGANISATEUR	LIEU	Niveau(x)	DATE	INTITULE	tarifs en AR
SECOND DEGRÉ					
CHARREYRON Corinne	Moramanga et Andasibe	TG HLP 1 20 élèves 2 accompagnateurs	19 et 20 /03/2022	Voyage sur les lieux de mémoire de 1947	218 000,00
MAUFFREY Aurélié	Vallée de Tsaranoro et plus	2de et 1ère 30 élèves 5 accompagnateurs	02 AU 09/04/2022	Défi Planet'R - Sur la piste du Tsaranoro	2 600 000,00
COLLIN Mathieu	Ambatomanga	1ère PRO	12 et 13/05/2022	Raid des 1ères PRO	0,00

Voyage à Moramanga

Question de l'ALEFAP sur le voyage à Moramanga : comment payent les boursiers ?

Mme Lantiez répond qu'il n'y a pas de mesures particulières, et que le voyage se déroule un week-end, hors temps scolaire.

Vote sur l'organisation du voyage :

21 votes exprimés

Contre 1

Abstention : 0

Pour : 20

Vote sur la participation des familles à 218.000 Ar :

21 votes exprimés

Contre :1

Abstention :0

Pour : 20

Voyage à Tsaranoro :

Le projet de voyage a déjà été voté en CE. Le CE doit se prononcer sur la participation des familles car la durée du séjour a été prolongée d'une journée, une assurance a été ajoutée, et le nombre d'accompagnateurs ajusté à 3.

Question de l'ALEFAP : Un appel d'offre a-t-il été fait pour ce voyage ?

Réponse de Mme Lantiez : le choix du prestataire a été fait en fonction des besoins très spécifiques pour ce type de voyage (trek sur plusieurs jours dans une zone très isolée). Le prestataire sélectionné par l'enseignante a travaillé avec elle sur l'élaboration du projet, en terme notamment de sécurité (accompagnateurs et guides et en nombre, médecin urgentiste, véhicule de rapatriement).

Vote sur la participation des familles à 2.600.000 Ar :

21 votes exprimés

Contre :1

Abstention :0

Pour : 20

Voyage à Ambatomanga :

M. Tesnière précise qu'il s'agit d'un voyage obligatoire et gratuit.

Question de l'ALEFAP : Pourquoi est-ce gratuit ?

M Tesnière répond que ce voyage est obligatoire pour la classe de 1^{ère} pro, qu'il est sur le temps scolaire, et que la majorité des élèves sont boursiers.

21 votes exprimés

Contre :0

Abstention :0

Pour : 21

5- Questions diverses

SNALC

1. Ordinaire et exceptionnel : Nous en sommes au quatrième CE depuis la rentrée de janvier 2022. Sixième CE depuis le 8 décembre 2021. Presque autant de CHSCT. La convocation d'un CE et d'une CHSCT extraordinaires semble être devenue une modalité ordinaire de fonctionnement du LFT. Nous ne souhaitons pas voir cette banalisation de l'exceptionnel perdurer. Est-il possible de s'entendre sur un autre mode de fonctionnement en mettant en place, par exemple, le déclenchement des scénarios distanciel/présentiel quand cela est nécessaire ?

Réponse :

Le fonctionnement que vous semblez remettre en question est celui qui est demandé par l'AEFE :

Une réunion de la CHSCT locale qui analysera les conditions sanitaires et de fonctionnement ou de reprise. Un conseil d'établissement extraordinaire sera informé des conditions choisies (scénario). Vous comprendrez qu'il ne peut être question d'y déroger.

2. Réunion des instances : De la même manière, ces changements incessants, entre le présentiel et le distanciel, pour la tenue de nos instances, est problématique. Nous souhaitons voir nos instances se stabiliser dans un mode de fonctionnement ordinaire. Est-il possible de mettre fin à ces changements incessants en optant pour une modalité habituelle ou ordinaire ?

Réponse :

Nous partageons ce souhait mais nous devons nous adapter à la situation présentiel ou distanciel dans laquelle se trouve le lycée et tenir compte de l'évolution de la pandémie.

3. Convocation aux réunions des instances : Nous demandons que le formalisme en usage pour ce type de sollicitation soit respecté, comme le prévoit la circulaire de référence, à savoir une convocation en bonne et due forme, accompagnée des documents préparatoires. Une convocation n'est pas une invitation et réciproquement.

Réponse :

Il vous a déjà été répondu par écrit à ce sujet : La convocation à ces instances vous a été envoyée par mail ; le format n'est pas contraint dans la circulaire de nos instances. Tous les membres de droit en ont été destinataires.

4. Cf- début de séance

5. Cf- début de séance

6. Cf- début de séance

7. Cf- début de séance

8. Protocoles : Nous avons demandé, il y a quelque temps déjà, que vous nous transmettiez les protocoles (ambassade et LFT) auxquels il est fait référence depuis plusieurs mois, d'instance en instance. Est-il possible d'avoir accès aux protocoles auxquels il est fait référence dans nos instances ?

Réponse :

Oui, le protocole ambassade est en ligne sur le site de l'EGD depuis près d'un an :

<https://www.egd.mq/wp-content/uploads/2021/03/2021-03-Protocole-%C3%A9cole.pdf>

Accès depuis la page charte sanitaire Covid-19 :

<https://www.egd.mq/charte-sanitaire-covid-19/>

9. EAD : Lorsqu'une classe ferme, l'enseignement, selon la communication de la Direction, bascule de présentiel à distanciel. Or, comme nous vous l'avons fait remarquer lors du dernier CE, aucun scénario ne prévoit cette possibilité. Les enseignants se trouvent du jour au lendemain avec un service mixte (présentiel + distanciel). Cette mixité de service qui impose un cumul enseignement présentiel et enseignement distanciel n'est pas mise en œuvre en France où il est demandé, en présentiel, aux enseignants de se concentrer sur les élèves présents.

Réponse :

Après vérification des textes du MENJ, après avoir échangé avec notre IA-IPR de zone, nous avons des informations contraires. En France les collègues sont amenés à assurer simultanément du distanciel et du présentiel.

Nous demandons qu'il en soit ainsi aussi ici. Par ailleurs, nous souhaitons qu'il soit précisé clairement que, lorsqu'une est en présentiel, elle n'est pas en distanciel.

Réponse :

Depuis près de deux ans la précision pas de présentiel distanciel simultanément fait l'objet de rappels réguliers aux familles du LFT.

*Par ailleurs, lorsqu'une classe est fermée, elle passe effectivement en distanciel (cf consigne du MENJ dans le plan de continuité pédagogique p7): il n'y a pas d'alternative ; la continuité pédagogique fait partie des exigences posées **dans tout le réseau EFE**. Nous entendons les difficultés des enseignants ; mais ils ont aussi un service à assurer, vous le savez.*

Notre IA-IPR référente propose un appui si les équipes le sollicitent : un échange avec les EEMCP2 ou un temps en visio avec elle, par exemple.

10. Test, Covid+ et EAD : Lorsqu'un enseignant est cas contact ou positif, que doit-il faire ? Test ou pas test ? Isolement ? Qui prend en charge les frais des tests ? EAD ou pas EAD ? Les informations à ce sujet sont confuses et génèrent beaucoup d'incompréhension.

Réponse :

Nous n'observons pas la confusion que vous évoquez, puisque chaque collègue est accompagné individuellement :

Le protocole ambassade (en ligne sur le site de l'EGD depuis près d'un an) répond à la plupart de ces questions. Cependant chaque collègue concerné reçoit une réponse personnalisée. Le choix de faire un test ou de fournir un arrêt maladie relève de l'intéressé et de son médecin, nous nous adaptons.

Pour les PDL, l'OSTIE assure le diagnostic et le suivi ; pour les autres personnels, cela relève de choix personnels sur lesquels le lycée n'intervient pas.

Nous rappelons que les tests restent gratuits au village VOARA.

Enfin, en cas de doute marqué et d'impossibilité de faire un test, l'isolement de 13 jours à partir des symptômes permet de proposer une alternative.

11. Détournements de biens publics : Plusieurs "détournements de biens publics" vous ont été signalés (eau et voiture de service). Nous souhaitons savoir si des procédures ont été engagées à ce sujet. Si oui, de quel ordre ? Si non, pourquoi ?

Réponse :

Comme déjà précisé, pour l'eau, il a été mis fin à cette pratique, qui contrairement à ce que vous affirmez n'a pas duré 1 mois ou plus mais quelques jours ; sans intervention d'un contrat local pour charger les bidons comme vous l'avancez. Le poste et l'AEFE ont été informés aussitôt. La procédure s'arrête là, comme elle s'est arrêtée lorsque les agents de service nous ont signalé qu'un enseignant s'autorisait à prendre des douches quasi quotidiennement à l'infirmierie depuis des mois. La plainte portait surtout sur l'état des sanitaires après usage par l'intéressé et le travail supplémentaire que cela supposait pour ces agents. Cet usage a duré près de deux ans, selon les éléments transmis par l'intéressé lui-même.

En ce qui concerne le véhicule de service, nous n'avons pas fait le constat d'un usage non lié au service comme vous le prétendez. Il n'y a donc aucune procédure en cours.

12. Examineur/correcteur : Plusieurs questions qui vous ont été posées n'ont eu que des réponses sommaires ou incomplètes. C'est pourquoi nous vous sollicitons de nouveau pour obtenir des informations complémentaires sur plusieurs points, notamment à propos de la question suivante :
- Un chef d'établissement adjoint, comme cela s'est produit au LFT, est-il légitime en qualité d'examineur/correcteur ?
 - Voici votre réponse : « Les DEC des académies autorisent certains personnels de direction à participer aux évaluations du BAC et du DNB (ex : les évaluations des capacités expérimentales de SVT ou pour les soutenances orales de DNB). Un personnel de direction agrégé, qui a une longue expérience de professeur et connaît bien les textes relatifs à l'organisation des épreuves, répond aux exigences posées par les DEC. »
 - Nous souhaitons que vous nous transmettiez un document (quelle qu'en soit la nature) attestant que la DEC de La Réunion a bien autorisé votre adjoint à participer aux évaluations sur le centre d'examen dont vous avez la responsabilité depuis votre prise de fonctions.
 - Dans votre réponse (reproduite ci-dessus), vous vous référez à des exigences posées par les DEC. Conséquemment, nous souhaitons que vous nous transmettiez un document (quelle qu'en soit la nature) précisant les exigences posées par la DEC de référence.

Réponse :

Comme vous le précisez, nous avons déjà répondu à ces questions ; nous sommes désolés que vous ne les trouviez pas satisfaisantes et restons à l'écoute si vous aviez des documents à opposer à la position prise en juin 2021 pour l'oral DNB de 4 élèves, en présence d'un co-évaluateur enseignant.

APELFT

- Pouvez-vous nous faire un retour sur la réunion du service santé de l'Ambassade, CMS, SCAC, Dr Hary ?

Réponse :

Ce mercredi 9/02 nous avons pu avoir un temps d'échanges avec les services santé de l'ambassade : le médecin du CMS et le Conseiller Régional Santé.

Pour les tests, nous nous orientons vers la possibilité de tests antigéniques effectués par une liste de professionnels de santé établie par les services de l'ambassade ; les autotests restent hors protocole.

Le contexte (une contamination importante en effectifs mais peu ou pas de cas graves, essentiellement des infections ORL) amène à une application du protocole ambassade (l'EGD allait plus loin sur ces points) :

- Cas positif : isolement **13 jours** à partir de l'apparition des symptômes ou de la date du test (si asymptomatique), retour à **J14**
- Personnes contact étroit : isolement 14 jours mais **possibilité d'effectuer un test à J7** ; si négatif possibilité de revenir en classe

Ces éléments amènent quelques modifications de l'infographie de l'ambassade.

- Serait-il possible de mettre à disposition des parents, les protocoles allégés ou modifiés (par ex celui pour les maternelles) soit sur le site de l'EGD soit via un document séparé de l'envoi d'un mail, ceci dans un souci de clarté et de réponse immédiate ?

Réponse :

La nouvelle infographie sera mise en ligne, en lieu et place des protocoles 2021, dès la semaine prochaine.

NB : actuellement 2 classes sont fermées au LFT (5è et 3è retour le lundi 14/02) ; 1 classe de maternelle fermée à l'EPFC et à l'EPFD (réouverture le 21/02)

ALEFAP :

Les questions de l'ALEFAP n'ont pas été reçues (erreur de mail : les mails fonctionnels en @aepe.fr sont obsolètes depuis décembre 2021). Il est demandé à l'ALEFAP de renvoyer ces questions afin que les réponses puissent être apportées par écrit au PV.

A la date de rédaction du PV (21/02/2022) les questions ne nous ont pas encore été transmises.

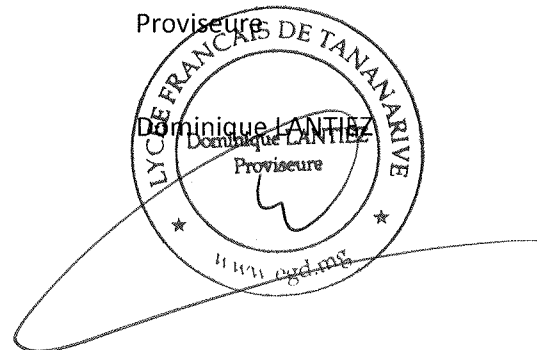
Secrétaire de séance


Margot MARFAING

Secrétaire de séance adjoint


Daniël NUNEZ

Proviseure


LYCÉE FRANÇAIS DE TANANARIVE
Dominique LANTIER
Proviseure
www.egd.mg